

Nombre de conseillers  
En exercice : 27  
Présents : 18  
Procurations : 7  
Suffrages exprimés : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2024/D/07/7-10/090

**OBJET : TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 2024-2025**

Le 18 juillet 2024 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : 5 juillet 2024

Secrétaire de séance : Michelle GAUTHIER

**Présents** : Mesdames Stella COCHETON, Michelle GAUTHIER, Angélique DUBÉ, Muriel BOISSONNET, Marie-José FERREIRA, Muriel PASQUER, Marie-Laure BERTHIER, Michelle MILLAN, Suzanne DECHAMPS.

Messieurs Vincent Sommier, Guillaume CLERC, Michel CEPERO, Claude TESSIER, Éric BOURNY, Gérard MARGOTTIN Guy DOUSSAUD, Georges MOUSSIER, Bruno GIRARD.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur Grégoire BERT (pouvoir à Mme COCHETON), Madame Corine SERIEYS (pouvoir à M. SOMMIER), Monsieur Bruno BERNARD (pouvoir à Mme GAUTHIER), Madame Valérie PACAUD (pouvoir à Mme BOISSONNET), Monsieur Pascal MASSON (pouvoir à Mme PASQUER), Monsieur Stéphane GARREAU (Pouvoir à M. CLERC), Monsieur Philippe CHAMARD (pouvoir à M. MOUSSIER)

**Absents** : Madame Magali BRIEUX, Monsieur Nicolas MARTINS

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette proposition.

Madame le Maire propose l'augmentation de ces tarifs de l'ordre de 3% pour l'année 2024-2025 :

<u>Quotient Familial</u>	<u>Forfait mensuel Matin</u>	<u>Forfait mensuel Soir</u>	<u>Forfait mensuel Matin + Soir</u>	<u>Occasionnel Matin</u>	<u>Occasionnel Soir</u>
0 à 700	11,66 €	15,91 €	24,40 €	0,84 €	1,27 €
701 a 1400	13,79 €	18,03 €	27,58 €	0,95 €	1,38 €
À partir de 1401	15,91 €	20,15 €	30,76 €	1,06 €	1,48 €

Il est à préciser que le demi-tarif pour le 3ème enfant s'effectue sur demande écrite.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'augmentation des tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2024-2025.
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

Le Maire, Stella COCHETON



Le Secrétaire de séance, Michelle GAUTHIER



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,  
Publié ce jour, le 24 juillet 2024  
Date de mise en ligne sur le site internet, le 24 juillet 2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-041-214102428-20240718-2024\_7\_10\_0